

Etablissement Public de Télévision
Direction Commerciale

Conditions générales de vente et conditions
de cession des droits et des prestations techniques

Conditions Générales :

Les prestations techniques et la cession d'image et de programme sont accordées selon leurs disponibilités aux professionnels de l'activité audiovisuelle, justifiant leur demande par un bon de commande.

Le bon de commande implique l'acceptation et le respect des conditions et des tarifs de prestation et de cession d'images conformément au devis établi à cet effet.

Le barème des prestations, des moyens techniques et les tarifs de la cession sont établis en Hors Taxe.

Dans le cadre d'une production de droit international, les partenaires Algérien doivent justifier leurs qualités de producteur, co-producteur ou producteur exécutif pour pouvoir bénéficier des avantages accordés aux agences de droit Algérien, notamment les prix des prestations et de cession d'images.

Une majoration de **10 %** est appliquée sur le coût d'une prestation ou d'une cession lorsque elle est accordée le week-end, elle est de **15%** pour le soir (de 20h à 07h) et de **20%** pour les jours fériés. Le cumul des majorations est possible.

Aucune réclamation ne peut être prise en compte après exécution d'une opération.

Tout dépassement des délais accordés et/ou rajout de moyens et séquences supplémentaires non prévus, entraînera une facturation en sus de ce qui était prévu initialement par les devis.

L'annulation d'une commande ferme moins de 24 heures avant l'heure prévue, entraîne le paiement des frais d'annulation de **15%** du coût de la prestation prévue,

L'ENTV/DC demande à tous partenaire de fournir une fois, un dossier administratif de son établissement comportant notamment le registre de commerce, l'immatriculation fiscale, domiciliation bancaire...etc. Elle se réserve, aussi le droit d'exiger un cheque de garantie, un cheque de banque ou le paiement immédiat avant l'exécution d'une opération.

Le non respect des conditions implique l'application de la législation en vigueur et la suspension de toute nouvelle relation de travail avec notre établissement.

Conditions spécifiques aux prestations techniques :

Toute commande de moyens techniques doit parvenir à l'ENTV/Direction Commerciale dans un délai suffisant, pour permettre une bonne prise en charge de la demande.

Des vacances minimales sont fixées pour chaque prestation fournie, la facturation est établie sur la base de ces vacances quelque soit la durée réellement utilisées.

Les moyens techniques ci-dessous, ne sont pas exhaustifs, d'autres moyens et prestations techniques peuvent être accordés à la demande, le prix est déterminé par devis.

Le barème des prestations s'entend, sans frais d'installation, frais de transport et de mission.

Tout le matériel audiovisuel loué dans le cadre d'une prestation est livré avec le personnel technique nécessaire.

Le matériel est contrôlé avant son départ, aucune réclamation n'est prise en compte après le départ du matériel. A son retour le matériel est aussi contrôlé par nos services techniques, toute anomalie fera objet d'évaluation et de facturation.

L'utilisateur s'engage à ne procéder à aucune modification et/ou réparation sur le matériel loué sans l'accord préalable de nos services techniques.

Un digressif est accordé lors d'une prestation prolongée, il est calculé sur la base des coefficients suivants :

Calcule par jour	01 jour	02 jours	03 jours	04 jours	05 jours	07 jours	+1J sup.
Coefficient	1	1,5	2	2,5	3	5	70% du 1^{er} j

Conditions spécifiques à la cession de programmes :

La cession de droit de diffusion de programmes est accordée aux télévisions et/ou aux distributeurs ayant justifié cette qualité.

Les tarifs de la cession de programme peuvent être négocié selon le volume des programmes cédés, sur la base des tarifs de vente de programmes.

Le coût de la cession des droits de transmission d'un programme sportif est négociable selon la discipline, l'événement et son caractère national, régional ou international.

Le contrat de cession de programme déterminera les conditions d'exploitation des programmes accordés, les engagements des parties ainsi que les modalités de paiement.

Dans le cas où la cession de programmes se réalise par l'intermédiaire d'un distributeur, le contrat doit déterminer le taux de la commission d'agence accordée au distributeur.

Conditions spécifiques à la cession d'images :

La cession d'image d'archives concerne les programmes de l'établissement Public de Télévision dont elle est propriétaire ou ayant acquis les droits nécessaires après des producteurs et auteurs.

L'ENTV/DC cède ces archives après réception d'une commande fixant les droits d'exploitation souhaités.

Le tarif par minute est déterminé selon la nature de l'image, sa rareté, les droits d'exploitation demandés, la qualité et la durée des séquences d'images.

En plus du coût de cession d'images, des frais techniques de recherche, de visionnage et d'enregistrement sont facturés et calculés par tranche d'une heure. A cela s'ajoute éventuellement les coûts des cassettes et d'envoi.

A la demande de modification des droits déjà obtenus, des majorations sont appliquées sur le prix de cession d'images, comme suit :

- **15%** pour une extension de la durée des droits accordés,
- **20 %** pour une extension des droits accordés,
- **25 %** pour une extension de droit commercial sur DVD, VHS...etc,
- **30 %** pour cession d'images ayant un caractère exclusif ou inédit.

Le lancement de la recherche et du visionnage d'images d'archives implique le paiement des frais techniques, même si l'acheteur ne sélectionne et/ou exploite pas les séquences qu'il a commandées.

Après la première minute indivisible, le prix de cession est calculé par tranche de 30 secondes. Une dégressif du prix par minute est accordée, à partir de la cinquième (05) minute cumulée.

Des cassettes VHS time codées, peuvent être réalisées pour visionnage et sélection de séquences, le coût de la copie

L'ensemble des images commandées sur support professionnel (cassette **Betacam**) donne lieu au paiement quelle que soit la durée réellement utilisée.

Un contrat de licence d'exploitation des séquences d'image fixant l'identification de la cession, l'étendue des droits, et le prix de vente par minute est établis en deux exemplaires entre les parties.

L'acheteur d'images garantit l'ENTV/DC, contre toute utilisation frauduleuse, illicite ou contraire aux termes de la licence d'exploitation.

L'acheteur d'images garantit aussi l'ENTV/DC, contre toute cession ou rétrocession à un tiers sans l'accord écrit de l'ENTV/DC,

Modalités de règlement :

La facture est établie par l'ENTV/Direction Commerciale au nom du prestataire fixant la somme exacte à payer par chèque ou par virement bancaire.

Le paiement de l'achat d'un programme sur une cassette VHS se fera en espèce au même moment que la récupération de la cassette.

La TVA est à la charge des prestataires de droit Algérien.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de la facture. Il est de 60 jours pour les partenaires installés à l'étranger.

Le non respect des délais de paiement, entraîne l'application des pénalités de retard conformément à la réglementation en vigueur, et la suspension de toute nouvelle relation de travail.

La Direction Commerciale

Tarifs de cession des images News et d'archives : droits télévisuels

Coût de la vente d'images News	la minute	7000 DA	350 €
--------------------------------	------------------	---------	-------

Coût de la vente d'image d'archives :

Les droits accordés	Nombre d'années	Prix de la minute	
		En dinars	En Euro
Un pays une seul diffusion	01	10.000 DA	700 €
Un pays multi diffusion	05	12.000 DA	800 €
Pays Arabes	05	13.000 DA	900 €
Europe	05	15.000 DA	1000 €
Monde	07	18.000 DA	1200 €

Frais techniques pour une opération de cession d'images :

Les frais	Coût des frais technique			
	En dinars		En euro	
	Une heure	Un jour	Une heure	Un jour
La recherche	900 DA	4500 DA	50 €	350 €
Le visionnage	400 DA	2000 DA	30 €	210 €
L'enregistrement sur BETA SP	800 DA	4000 DA	40 €	280 €
La réalisation de VHS (visionnage)	960 DA		30	

Tarifs de cession des programmas : droits télévisuels

GENRE	DUREE	PRIX EN EURO
Films long métrage	120 minutes	1100 €
téléfilms	90 minutes	900 €
Feuilleton (nouveau)	52 minutes	700 €
Feuilleton (ancien)	52 minutes	500 €
Documentaire (1 ^e catégorie)	52 minutes	800 €
Documentaire	52 minutes	600 €
Variétés	52 minutes	500 €
Clip	Un clip	150 €

Frais d'envoi par DHL	Selon facturation
------------------------------	-------------------

Fourniture de cassettes :

Fourniture de support	Unité	Prix en Dinars	Prix en Euro
Beta SP de 30 minutes	01	2000 DA	30 €
Beta IMX de 32 minutes	01	2300 DA	30 €
Beta digital de 22 minutes	01	2500 DA	45 €
DVD	01	220 DA	15 €

Tarifs des Prestations Techniques

Nature de la prestation	Unité de temps minimum	Prix en Dinars/J	Prix en Euro/J
ENG			
- Une équipe Beta SP	½ journées	19.000 DA	640 €
- Une équipe Beta SX	½ journées	22.000 DA	750 €
- Une équipe Beta IMX	½ journées	24.000 DA	880 €

Nature de la prestation	Unité de temps minimum	Prix en Dinars/J	Prix en Euro/J
Studio numérique (sans décors)			
- Une 01 camera	01 heure	50.000 DA	1450 €
- Deux 02 cameras	01 heure	145.000 DA	2700 €
- Trois 03 cameras	01 heure	200.000 DA	3800 €

Nature de la prestation	Unité de temps minimum	Prix en Dinars	Prix en Euro
Régie numérique			
- Une 01 camera	Une journée	52.000 DA	900 €
- Deux 02 cameras	Une journée	160 000 DA	2000 €
- Trois 03 cameras	Une journée	350.000 DA	5000 €

Nature de la prestation	Unité de temps minimum	Prix en Dinars	Prix en Euro
camera fixe (stand up)	10 minutes	--	220 € ad.40 €/mn

Nature de la prestation	Unité de temps minimum	Prix en Dinars/J	Prix en Euro/J
Son			
- 01 micros main + perche	01 heure	1400 DA	35 €
- 01 micros cravate	01 heure	2200 DA	50 €
- 01 mixette + casque	01 heure	3000 DA	65 €
- ensemble HF	01 heure	13.000 DA	320 €

Nature de la prestation	Unité de temps minimum	Prix en Dinars/J	Prix en Euro/J
Eclairage			
- 01 projecteur 1000 w	01 heure	4000 DA	85 €
- 01 valise d'éclairage	01 heure	10.000 DA	200 €

Nature de la prestation	Unité de temps minimum	Prix en Dinars/J	Prix en Euro/J
Montage			
- cellule 02 machines	01 heure	13.000 DA	215 €
- cellule numérique	01 heure	21.000 DA	350 €

Nature de la prestation	Unité de temps minimum	Prix en Dinars	Prix en Euro
Envoi			
- unilatérale	10 minutes	--	200 €/ ad.35€/mn
- enregistrement	10 minutes	--	40 € ad.5€/mn
- poste commentateur	01 heure	--	400 €
- liaison HF	01 heure	13.000 DA	350 €